

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Avenant n°1 au marché n°2026001-01, relatif à la rénovation de la piscine estivale Aqua 9 sur la commune de Montbert - Lot 01 (Désamiantage)

Par une décision du Bureau en date du 13/01/2026, le marché de **travaux de rénovation de la piscine estivale Aqua 9 sur la commune de Montbert - Lot 01 (Désamiantage)** a été attribué à l'entreprise **EG_D – 8 rue Raoul Mortier – ZA Beauregard – 86190 VOUILLE**, pour un montant global et forfaitaire de **15 635.00 € HT**, soit **18 762.00 € TTC**.

Le présent avenant a pour objet le motif suivant :

Dans le cadre de l'exécution du lot Désamiantage, certaines prestations prévues au marché initial n'ont finalement pas été réalisées, il s'agit du retrait et conditionnement de la « colle plinthe carrelage ». À la suite de l'avancement des travaux et des constats effectués sur site, il a été décidé de supprimer ces prestations devenues sans objet au regard des besoins réels de l'opération.

En conséquence, l'entreprise a établi un devis en moins-value correspondant aux travaux non exécutés.

Ces incidences représentent une moins-value financière de **- 3 000.00 € HT** sur le montant du marché, et ramènent celui-ci de **15 635.00 € HT à 12 635.00 € HT**.

Cette évolution de montant conduit à une diminution du marché initial de **-19.19 %**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026, portant délégation au Président, pour approuver et conclure les avenants aux marchés dont le montant initial est inférieur à 90 000,00 € HT ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2026 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 – D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché n°2026001-01, passé avec l'entreprise **EG_D – 8 rue Raoul Mortier – ZA Beauregard – 86190 VOUILLE**, pour un montant de **- 3 000.00 € HT**, et ramenant ainsi le montant du marché de **15 635.00€ HT à 12 635.00 € HT**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE175_P030926

Publié sur le site internet le : **07/09/2026**

Fait à La Chevrolière, le 03 septembre 2026

Le Président,
Johann BOBLIN,